



Rénovation de l'Immeuble Chevauchet

Avenue Jean Jaurès

71 470 - ROMENAY



MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Roménay
Mairie de Roménay
71 470 - ROMENAY
Tél : 03 85 40 30 90 Fax : 03 85 40 38 67
Mél : mairieromenay@wanadoo.fr

Lot n°01

DEMOLITION - MACONNERIE

Appel d'offre

Dossier	
Date	05/03/2018
Phase	DCE
Indice	

ARCHITECTE :

ATELIER 71 - Société d'Architecture
39, chemin des jardins
71480 - DOMMARTIN-LES-CUISEAUX
Tél : 03 85 76 62 63 Fax : 03 85 76 61 71
Mél : atelier71.brise@wanadoo.fr





Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
01.1	GENERALITE				
01.1.1	ETENDUE DES TRAVAUX - REGLEMENTATIONS				
01.1.1.1	OBJET Le présent descriptif a pour but de définir l'ensemble nécessaires à la réalisation des travaux pour le présent lot, dans le cadre de la rénovation de l'immeuble Chevauchet à Roménay.				
01.1.1.2	ETENDUE DES TRAVAUX Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants : <ul style="list-style-type: none">- Démolition en tout genre ;- La création d'ouverture ;- Maçonnerie diverse ;- Rampe ;				
01.1.1.3	DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS L'intégralité du dossier de consultation				
01.1.1.4	ORDRE DE PRESEANCE Au sujet des D.T.U. - Normes et autres textes visés ci-avant, il est bien ici précisé qu'en cas de discordance entre les spécifications, prescriptions ci-après du présent C.C.T.P. et celles de documents ci-avant, l'ordre de préséance sera celui énoncé aux " Clauses communes à tous les Lots".				
01.1.1.5	REGLEMENTATIONS CONCERNANT LES MATERIAUX ET PRODUITS Les travaux du présent lot sont soumis aux prescriptions techniques des cahiers des charges D.T.U. prescrits au décret n° 93.1164 du 11 Octobre 1993, énoncés ci-dessous qui définissent la qualité des matériaux, leurs caractéristiques et les façons de mise en œuvre. <ul style="list-style-type: none">- D.T.U. n° 20.1 - Parois et murs en maçonnerie de petits éléments - Cahier C.S.T.B. n°2024 de Septembre 1985 ;- D.T.U. n° 21.1 - Ouvrages en maçonnerie - Cahier C.S.T.B. n°2024 de Septembre 1985 et 2047 de Décembre 1985 ;- D.T.U n° 26.1 - Enduits aux mortiers de liants hydrauliques - Cahiers C.S.T.B.n° 2413 de Mai 1990 ;- D.T.U. n° 26.2 - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - Cahier C.S.T.B. n°1794 de Septembre 1982 ;- D.T.U. n° 20.12 – Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité – Cahier C.S.T.B de Septembre 1993 ;- D.T.U. n° 65.10 - Canalisations d'évacuation des E.U. et E.P. à l'intérieur des bâtiments – Cahier C.S.T.B. n° 2388 de Février 1990 ; Règles de calcul D.T.U. : D.T.U. NV 65 (Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions) n°2171 d'Août 1987 ; BAEL 91 (Béton armé) -Cahier C.S.T.B. n° 2568 de Mars 1992 – Numéro spécial 92-3 du BOMELT ; Tous les travaux y compris les fondations doivent être exécutés conformément aux prescriptions du présent cahier des clauses techniques particulières, aux plans d'exécution et de détail joints au présent projet. AVIS TECHNIQUES Pour tous les matériaux et produits qui relèvent de la procédure de l « Avis technique », il ne pourra être mis en œuvre que des matériaux et produits ayant fait l'objet d'un Avis technique. L'entrepreneur devra toujours fournir l'Avis technique en cours de validité pour les matériaux et produits concernés. MARQUAGE « NF » Pour tous les matériaux et produits ayant fait l'objet d'une certification à la marque " NF ", il ne pourra être mis en œuvre que des matériaux et produits admis à cette marque " NF ". AUTRES CERTIFICATIONS OU LABELS Pour tous les matériaux et produits ayant fait l'objet d'une " Certification " ou d'un " Label " de qualité, il ne pourra être mis en œuvre que des matériaux ou produits titulaires de cette certification ou de ce label.				
01.1.1.6	PRESTATION A LA CHARGE DU PRESENT LOT Les prestations à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprennent implicitement :				



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	<p>- la fourniture, transport et mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;</p> <p>- l'établissement des plans de réservation et des plans de chantier ;</p> <p>- tous les échafaudages, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou descente) nécessaires à la réalisation des travaux ;</p> <p>- tous les percements, saignés, rebouchages, scellements, raccords, etc... dans les conditions précisées aux documents contractuels ;</p> <p>- la fixation par tous moyens de ses ouvrages ;</p> <p>- l'enlèvement de tous les gravois de ses travaux et les nettoyages après travaux ;</p> <p>- la main d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc... de ses ouvrages en fin de travaux et après réception ;</p> <p>- la mise à jour ou l'établissement de tous les plans de recollement pour être remis au Maître de l'ouvrage à la réception des travaux ;</p> <p>- la quote-part de l'entreprise dans les frais généraux du chantier et le compte prorata, le cas échéant ;</p> <p>- et tous les autres frais et prestations même non énumérés ci-dessus, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux ;</p> <p>- les réservations, percements, scellements, rebouchages, raccords, etc. dans les conditions définies aux documents du marché ;</p> <p>- et tous autres travaux annexes et accessoires même non énumérés ici, mais nécessaires à la finition complète et parfaite de l'œuvre.</p>				
01.1.1.7	<p>CONNAISSANCE DES LIEUX</p> <p>L'Entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des lieux et de toutes les conditions pouvant avoir une influence sur l'exécution, sur la conception des détails, sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser. Cette prise de connaissance concerne notamment les possibilités d'accès des grues, nacelles, camions ou autres équipements, les possibilités de stockage et d'installation de chantier, et les servitudes qui peuvent y être attachées. L'Entrepreneur ne peut donc arguer d'ignorances quelconques à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais.</p> <p><u>Une visite sur site est fortement conseillée</u></p>				
01.1.2	<p>SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS GENERALES</p>				
01.1.2.1	<p>ETUDES TECHNIQUES - PLAN D'EXECUTION</p> <p>Les études techniques et les plans d'exécution à la charge de l'entreprise.</p>				
01.1.2.2	<p>TOLERANCES DIMENSIONNELLES</p> <p>Les valeurs des tolérances dimensionnelles des ouvrages finis sont précisées dans les :</p> <ul style="list-style-type: none">- Normes- D.T.U. / C.C.T.G./Eurocode- Règles professionnelles. <p>Les entrepreneurs devront pour leurs ouvrages, respecter strictement ces tolérances. Dans le cas de dépassement de ces tolérances dimensionnelles, le Maître d'œuvre pourra refuser l'ouvrage et exiger son remplacement.</p> <p>Nota : Le CATED a établi un document récapitulant les " Tolérances dimensionnelles "réglementaires.</p>				
01.1.2.3	<p>NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX ET PRODUITS EN GENERAL</p> <p>Les matériaux et produits devant être mis en œuvre dans les ouvrages à la charge du présent Lot, devront impérativement répondre aux conditions et prescriptions ci-après.</p> <p>Matériaux et produits prévus dans les D.T.U. ou faisant l'objet de Normes NF ou EN ou ISO devront répondre au minimum aux spécifications de ces documents.</p> <p>Matériaux et produits dits " non traditionnels ", non prévus dans les D.T.U. et ne faisant l'objet de Normes NF ou EN, devront selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none">- faire l'objet d'un " Avis technique " ou d'un " Agrément technique européen "- être admis à la marque " NF "- être titulaire d'une " Certification " ou d'un " Label ".				



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
01.1.2.4	<p>En tout état de cause, l'entrepreneur ne pourra en aucun cas mettre en œuvre un matériau ou un produit qui ne serait pas pris en garantie par ses Assureurs.</p> <p>RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR</p> <p>L'entrepreneur restera toujours responsable des matériaux qu'il met en œuvre. Il lui incombera de choisir les matériaux et produits les mieux adaptés aux différents critères imposés par les impératifs de chantier, dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- pose en intérieur ou en extérieur- nature et type de matériaux répondant aux impératifs de l'utilisation- conditions particulières rencontrées pour le chantier- compatibilité des matériaux entre eux				
01.1.2.5	<p>CONTROLE ET RECEPTION DES MATERIAUX SUR CHANTIER</p> <p>Le Maître d'œuvre se réserve le droit de procéder à des contrôles de conformité des matériaux, fournitures sur chantier avant mise en œuvre.</p> <p>Pour les éléments préfabriqués et autres relevant d'une qualification NF ou d'une certification, le contrôle se bornera à la vérification du marquage, et au contrôle de l'aspect et de l'intégrité des produits.</p> <p>Tous les matériaux défectueux et ceux non conformes le cas échéant, seront immédiatement remplacés.</p>				
01.1.3	<p>PRESCRIPTIONS TECHNIQUES</p>				
01.1.3.1	<p>OUVRAGE EN BETON ET BETON ARME</p> <p>Qualité des bétons:</p> <p>Le béton pour béton armé et béton banché sera obligatoirement de la qualité déterminée par les études techniques. Cette prescription de qualité devra être strictement observée, et l'entrepreneur prendra les dispositions pour assurer les contrôles réguliers indépendamment des essais qui seront faits. En cas de divergences, des essais complémentaires pourront être demandés à un organisme spécialisé agréé, aux frais et charges exclusifs de l'entrepreneur.</p> <p>Armatures :</p> <p>Les aciers pour armatures seront de caractéristiques répondant à la Réglementation et aux Normes en vigueur. Ils devront être exempts de toutes traces de graisse, seule une légère oxydation naturelle sera tolérée.</p> <p>Règles de mise en œuvre :</p> <p>La mise en œuvre du béton se fera conformément aux prescriptions des documents techniques visés ci-avant compte tenu des prescriptions particulières qui seraient éventuellement imposées par l'Ingénieur ou le B.E.T. et le Bureau de contrôle le cas échéant.</p> <p>Les coffrages seront réalisés de façon à ne subir aucune déformation lors du coulage.</p> <p>Les armatures devront être mises en place dans les coffrages d'une manière telle qu'elles puissent être parfaitement et complètement enrobées.</p> <p>Les ouvrages devront comporter toutes les engravures pour relevés d'étanchéité, toutes les feuillures, rainures, gaines, etc. nécessaires.</p> <p>Tous les bandeaux saillants, linteaux extérieurs et autres avancées devront comporter un larmier en sous-race parfaitement réalisé.</p> <p>Parements des ouvrages en béton</p> <p>Les différents parements pour les ouvrages de béton armé seront traités dans les conditions précisées à l'article 5.21 du D.T.U. n° 21 ou à l'article 3.9 du D.T.U. n° 23.1 selon le cas.</p> <p>Tous les parements de tous les ouvrages en béton banché et en béton armé quels qu'ils soient, sauf les parements spéciaux visés ci-après devront répondre aux caractéristiques définies au D.T.U. susvisé selon la qualité du parement prescrite.</p> <p>Conformément aux dispositions des D.T.U. susvisés et de l'Annexe D du D.T.U.n° 59.1 - Octobre 94, les parements en béton peuvent présenter 4 qualités de planéité et d'aspect, ces parements seront à livrer, selon le cas :</p> <p>Elémentaire : selon prescriptions du D.T.U.</p> <p>Ordinaire : selon prescriptions du D.T.U.</p> <p>Courant : selon prescriptions du D.T.U.</p> <p>Soigné : selon prescriptions du D.T.U. et répondant en plus aux conditions suivantes :</p> <p>Les parements de béton pour rester apparents dits "soigné" seront livrés en parfait état, de planéité correcte, compte tenu des tolérances précisées aux D.T.U., à arêtes bien dressées et rectilignes et sans épaufures.</p> <p>Les balèbres seront poncées, les différences de nu à la jonction des coffrages seront rattrapées par ponçage sur une largeur</p>				



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
01.1.3.2	<p>suffisante proportionnelle à l'importance de la différence de nu.</p> <p>Dans le cas où les reprises ou ragréages seraient trop apparents, ils devront obligatoirement être finis par meulage afin d'obtenir un aspect général homogène.</p> <p>Ces parements seront réceptionnés avant tous travaux de peinture ou de revêtements collés.</p> <p>Pour les parements "soignés" extérieurs destinés à rester apparents sans peinture, toutes dispositions devront être prises lors du coulage, pour obtenir après décoffrage un béton de teinte uniforme.</p> <p>Ragréage et finitions</p> <p>Les parements finis exigés seront obtenus par la qualité des coffrages et de leur mise en œuvre d'une part, et par les ragréages et finitions d'autre part.</p> <p>Ces ragréages et finitions seront réalisés dans les conditions précisées à l'art. 2.2.3.6 du D.T.U. n° 21 ou à l'art. 3.8 du D.T.U. n°23.1 selon le cas.</p> <p>Etat de surface des dessus de planchers en béton armé :</p> <p>Les parements de surface des dessus de planchers en béton armé seront traités dans les conditions précisées à l'art. 5.22 du D.T.U. n° 21.</p> <p>Selon leur destination, ces parements seront traités comme suit :</p> <p>Dessus de plancher brut pour recevoir un isolant avec une chape rapportée.</p> <p>Le dessus sera tiré et dressé à la règle au coulage et taloché.</p> <p>Dessus de plancher surfacé pour rester apparent.</p> <p>Dessus de plancher surfacé pour recevoir revêtement de sol collé.</p> <p>Dessus de plancher à chape incorporée.</p> <p>Pour rester apparent, finition talochée, lissée ou bouchardée selon le cas, le dessus sera traité avec apport d'un mortier de ciment à granulométrie fine, dosage en ciment selon le type de finition voulue avec minimum 350 Kg, étalé avant durcissement du béton, état de surface répondant aux prescriptions du D.T.U susvisé.</p> <p>Dessus de plancher pour recevoir un revêtement d'étanchéité</p> <p>Dessus horizontal ou pente, répondant en tous points aux conditions et prescriptions du D.T.U n°20.12, tolérances de planéité et état de surface conformes aux dispositions de l'art. 5 de ce D.T.U.</p> <p>Ponts thermiques</p> <p>Toutes dispositions devront être prises pour supprimer dans la mesure du possible ou tout au moins réduire l'importance des ponts thermiques en façades.</p> <p>La solution la plus efficace connue à ce jour est :</p> <ul style="list-style-type: none">- la mise en place de " rupteurs de pont thermique " isolant les abouts de planchers et refends et supprimant les discontinuités du complexe de doublage intérieur ou de l'isolation par l'extérieur. <p>MACONNERIES</p> <p>Toutes les maçonneries devront comporter toutes les feuillures aux dimensions voulues et aux emplacements indiqués nécessaires à la mise en place des ouvrages de menuiserie en bois, métalliques ou autres ouvrages. Elles devront également comporter toutes gaines, niches, etc. pour passage de tuyauteries et autres. Dans le cas de construction avec couverture, le sommet des murs devra être arasé suivant le type et le profil de la couverture, soit lors du montage, soit après pose de la couverture selon le cas.</p> <p>Clauses techniques d'exécution des parois et murs en maçonnerie traditionnelle.</p> <p>Les ouvrages de parois et murs de bâtiments en maçonnerie traditionnelle de petits éléments devront être réalisés en conformité avec les dispositions et prescriptions des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Amendement A1 à la Norme XP P 10.202-1 - D.T.U. n° 20.1- Amendement A1 à la Norme XP P 10.202-2 - D.T.U. n° 20.1 <p>Jonction des maçonneries et des ouvrages en béton armé :</p> <p>Toutes les jonctions des maçonneries avec les ouvrages en béton armé horizontaux ou verticaux devront être réalisées en conformité avec les dispositions et prescriptions du document suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Amendement au D.T.U. n° 20.1 de Septembre 1985 - Norme P 10.202-1, à savoir : Jonction maçonneries porteuses - chaînages				



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
01.1.3.3	<p>horizontaux - article 3.321 Jonction maçonnerie enduite - linteaux, bandeaux, abouts de planchers b.a. - article 3.322 Jonction maçonnerie de remplissage enduite - éléments d'ossature en b.a. - article 3.323</p> <p>SOLS - DALLAGES - CHAPES</p> <p>Formes en béton sur terre-plein</p> <p>- Préparation du fond de forme :</p> <p>Le fond de forme sera toujours nettoyé, nivelé et compacté avant tous travaux, et dans le cas de sol argileux ou impropre, il sera mis en place une couche de sable ou mâchefer avant sous-couche.</p> <p>- Sous-couche sous forme en béton :</p> <p>Dans le cas où le sol sur terre-plein devra être étanche aux remontées capillaires, la sous- couche devra être constituée par un empierrement en gros cailloux roulés sans aucun élément fin ni sable. Dans les cas courants, la sous-couche sera constituée par un empierrement en matériaux étalés à la griffe et soigneusement damés ou roulés.</p> <p>- Film d'étanchéité :</p> <p>Avant pose du film d'étanchéité, la sous-couche sera fermée par une couche de sable afin d'obtenir une surface plane sans points durs risquant de perforer le film d'étanchéité. Le film d'étanchéité sera soigneusement mis en place, les joints soit soudés, soit à recouvrement, largeur de recouvrement suivant prescriptions du fabricant. Il sera relevé au droit des parois verticales sur l'épaisseur de la forme. Toutes parties de film détérioré ou perforé devra être immédiatement remplacées.</p> <p>- Formes en béton :</p> <p>Les formes en béton seront selon spécifications ci-après, soit armées, soit non armées. Elles seront réalisées dans les conditions précisées au Chapitre 3 du D.T.U n° 26.2.</p> <p>Etat de livraison des formes en béton :</p> <p>Selon prescriptions ci-après, ces ouvrages seront à livrer "brut" ou "fini". Ils seront livrés à dessus horizontal ou penté selon le cas : Ils seront pentés avec une pente parfaitement régulière. - sur les balcons, loggias, appuis, chaperons, bandeaux, et autres ouvrages extérieurs. Ils seront horizontaux : - dans tous les autres cas.</p> <p>Les chapes ne pourront être exécutées que sur des supports rugueux et parfaitement propres, débarrassés de tout ce qui pourrait nuire à une bonne adhérence. L'obtention de cet état de support est à la charge du présent Lot. L'exécution des chapes rapportées sera conforme aux prescriptions de l'art. 3.4 du D.T.U. n°26.2.</p> <p>L'état de surface et la planéité des chapes rapportées devra répondre aux conditions du Chapitre 4 du D.T.U. n° 26.2 : Chapes talochées, lissées, bouchardées ou striées, elles devront répondre aux conditions de l'art. 4.321.</p> <p>Les chape anti-usure quartz réaliser avec un durcisseur de surface prêt à l'emploi. La couche d'usure sera appliquée sur une chape ou un corps de dallage dont l'épaisseur sera déterminée par la nature du sol et les charges auxquelles celui-ci sera soumis (DTU 13.3 dallages). Des fluidifiants peuvent être ajoutés pour améliorer la maniabilité du béton. La mise en oeuvre du durcisseur se fera simultanément au coulage du béton de façon à obtenir une parfaite intégration de chappe ANTI-USURE Quartz à la surface.</p> <p>Le béton sera réglé au niveau fini à l'aide de règles pour les petites et moyennes surfaces.</p> <p>Ouvrages accessoires</p> <p>- tous coffrages de seuils ou autres, toutes réservations, toutes arêtes droites ou arrondies, gorges, glacis, etc. toutes cornières d'arrêt ou de seuils, etc. - l'exécution de tous rejingots, calfeutrements, bourrages, etc. au droit des ouvrages de menuiserie.</p>				



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
01.1.3.4	<p>OUVRAGES DIVERS DE GROS-OEUVRE</p> <p>L'exécution de ces ouvrages devra répondre aux conditions et prescriptions des différents articles ci-avant auxquels ils se rapportent. L'entreprise adjudicataire du présent lot est prié de se rendre sur place pour vérifier les travaux à réaliser. Toutes remarques ou modifications devront être faites au moment de la réponse de son offre.</p>				
01.1.3.5	<p>FONDATION</p> <p>Sol d'assise des fondations</p> <p>Si la nature du terrain le rend nécessaire, les bétons de fondations devront être coulés au fur et à mesure de l'avancement des fouilles. Dans le cas de temps pluvieux, la couche molle de terre détremée par les pluies devra être grattée et enlevée juste avant coulage du béton.</p> <p>Dans tous les cas, les fonds de fouille devront être parfaitement propres avant coulage.</p> <p>En cas de différents niveaux, les assises des ouvrages seront toujours horizontales, en gradins successifs et les ouvrages se relèveront avec au minimum la même section.</p> <p>Fondations en béton ordinaire</p> <p>Les fondations en béton ordinaire seront coulées en principe en pleine fouille, ou éventuellement si les conditions d'exécution l'exigent, dans les boisages verticaux.</p> <p>Fondations en béton armé</p> <p>Pour les ouvrages de fondations en béton armé, le béton ne devra jamais être mis en place contre terre, mais il devra toujours être coulé sur une couche de propreté en fond de fouille, et entre coffrages verticaux.</p> <p>La couche de propreté sera coulée en béton ordinaire, son épaisseur minima sera de 0,05, le dessus sera dressé horizontalement.</p> <p>Boisages et coffrages des fondations</p> <p>L'entrepreneur aura à sa charge l'exécution de tous les boisages éventuellement nécessaires pour les ouvrages en béton ordinaire, ainsi que tous les coffrages des ouvrages en béton armé.</p>				
01.2	<u>PRESCRIPTION DES OUVRAGES</u>				
01.2.1	DEMOLITION				
01.2.1.1	<p><u>Démolition - Cloisons de distributions</u></p> <p>Le présent entrepreneur devra la démolition de cloisons de distribution en place, ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection des ouvrages conservés ; - Avant démolitions, réalisation si nécessaire de sondages pour conforter l'imbrication des ouvrages, vérifier si ces cloisons n'ont pas de fonctions structurelle. - Démolition de cloisons toutes natures plâtre ou brique : - ép. 7 cm ; - Dépose des appareillages, revêtement, et huisseries induits dans la démolition ; - Coupes franches des cloisons à leur rencontre avec les murs ou au droit des parties de cloisons conservées, ainsi que le descellements des coins, équerrés et autres renforts ; - L'évacuation des gravois à la décharge publique ; <p>Y compris toutes sujétions de réalisation.</p> <p><i>Localisation :</i> RDC - WC, DGT, Salle 2, Salle 1 $(3.57+4.92+1.00)*3.30 =$</p>				
				31,32 M2	
		M2	31,32	€	€
01.2.1.2	<u>Démolition - Faux-plafonds</u>				



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	<p>Le présent lot devra la dépose du faux-plafonds suspendus, ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection des ouvrages conservés ; - Dépose et ensachage isolant thermiques en matelas ; - Démontage de dalles ou panneaux de plafonds suspendus, des ossatures porteuses et des équipements techniques intégrés ; - Ramassage des déblais et évacuation des déchets à la décharge publique ; <p>Y compris toutes sujétions de réalisation.</p> <p><i>Localisation :</i> EDL - Salle chevauchet EDL - WC salle chevauchet EDL - Salle 2</p>				
			41,87 M2		
			1,10 M2		
			12,86 M2		
		M2	55,83	€	€
01.2.1.3	<p><u>Démolition - Cheminée</u></p> <p>Le présent entrepreneur devra la dépose de la cheminée en place, ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépose et évacuation des éléments d'habillages marbre, pierres, bois et mise à disposition ; - Démolition du foyer, piquage des sules, tous descellements et rebouchage des prises ; - Ramassage des gravois, chargement et évacuation à la décharge publique ; <p>Y compris toutes sujétions de réalisation.</p> <p><i>Localisation :</i> EDL - Salle 2</p>				
			1 ENS		
		ENS	1	€	€
01.2.1.4	<p><u>Dépose - Sols souples</u></p> <p>Le présent entrepreneur devra la dépose de sols souples en place, ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection des ouvrages avant dépose ; - Enlèvement des revêtements de sol ; - Grattage à vif des supports pour enlèvement des restes de sous-couches des revêtements anciens ; - Arrachage, enlèvement des plinthes contiguës de toutes natures ; - Ramassage, évacuation des déblais à la décharge publique ; <p>Y compris toutes sujétions de réalisation.</p> <p><i>Localisation :</i> EDL - Salle chevauchet EDL - WC salle chevauchet</p>				
			41,87 M2		
			1,10 M2		
		M2	42,97	€	€
01.2.1.5	<p><u>Dépose - Parquet bois</u></p> <p>Le présent entrepreneur devra la dépose de parquet bois, ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection des ouvrages en place ; - Dépose du parquet en place, y compris support de pose ; - Coupes franches, gestion des poussières ; - Evacuation des déchets à la décharge publique ; <p>Y compris toutes sujétions de réalisation.</p> <p><i>Localisation :</i> EDL - Salle 2</p>				
			12,86 M2		
		M2	12,86	€	€
01.2.1.6	<p><u>Démolition - Sol carrelé</u></p>				



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	<p>Le présent entrepreneur devra la démolition du sol en carrelage, ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection des ouvrages en place ; - Démolition par tout moyens des revêtements scellés, enlèvement de la forme mortier de pose; - Enlèvement des plinthes contiguës ; - Nettoyage des sols et évacuation des déchets à la décharge publique ; <p>Y compris toutes sujétions de réalisation.</p> <p><i>Localisation :</i> EDL - Salle 1 EDL - DGT EDL - WC</p>		<p>9,98 M2 2,45 M2 1,16 M2</p>		
		M2	13,59	€	€
01.2.1.7	<p><u>Dépose - WC</u></p> <p>Le présent entrepreneur devra la dépose du WC en place, ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La protection des ouvrages conservés ; - La dépose du WC, après coupures de la distribution d'eau par le plombier ; - L'élimination des évacuations ou leurs condamnations ; - L'évacuation des déchets à la décharge publique ; <p>Y compris toutes sujétions d'intervention.</p> <p><i>Localisation :</i> EDL - WC Salle 2 EDL - WC - Salle chevauchet</p>		<p>1 U 1 U</p>		
		U	2	€	€
01.2.1.8	<p><u>Dépose - Lavabo</u></p> <p>Le présent entrepreneur devra la dépose d'un lavabo, ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La protection des ouvrages conservés ; - La dépose du lavabo après coupures de la distribution d'eau par le plombier ; - L'élimination des évacuations ou leurs condamnations si justifié ; - L'évacuation des déchets à la décharge publique ; <p>Y compris toutes sujétions d'intervention.</p> <p><i>Localisation :</i> EDL - WC - SALLE CHEVAUCHET</p>		1 U		
		U	1	€	€
01.2.2	MACONNERIE INTERIEURE				
01.2.2.1	<p><u>Création d'une ouverture pour porte dans mur aggloméré - 100 x 210 cm</u></p> <p>Le présent entrepreneur devra la réalisation d'une ouverture dans un mur en aggloméré, ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La protection des ouvrages conservés ; - Réalisation d'une saignée pour délimitation de l'ouverture à créer ; - Démolition soignée de l'emplacement avec évacuation des gravois à la décharge publique ; - Epaisseur du mur : 22 cm ; - Toutes sujétions d'étaieement en sous œuvre avec bastaing, poutrelles et étai en nombre suffisant ; - Mise en œuvre d'un béton de type C25/30 XF1 ; - Les ouvrages réalisés auront un coffrage de qualité C3 ; - Compris réglage d'aplomb et réticule de coffrage ; - Mise en œuvre d'armature de type H.A 120 Kg/m3 , avec coupe, ligatures et façonnage ; - Ouverture : 100 x 210 cm ; - Linteau en béton armé de type C25/30 XF1 de 22 x 30 cm ; - Compris empochement et jambage B.A ; - Les ouvrages réalisés auront un coffrage de qualité C3 ; - Compris réglage d'aplomb et réticule du coffrage ; - Mise en œuvre d'armature de type H.A, avec coupe, ligatures et façonnage ; - Dimensionnement à vérifié par l'entreprise ; - Nota : Dimension à définir réellement avec le menuisier ; <p>Y compris toutes sujétions de fournitures et de mise en œuvre.</p>				



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	<p><i>Localisation :</i> PRO - Salle chevauchet > Salle 1</p>		1 ENS		
		ENS	1	€	€
01.2.2.2	<p><u>Modification d'une ouverture pour porte dans mur aggloméré - 100 x 210 cm</u> Le présent entrepreneur devra la modification d'une ouverture dans un mur en aggloméré, ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La protection des ouvrages conservés ; - Réalisation d'une saignée pour délimitation de l'ouverture à créer ; - Démolition soignée de l'emplacement avec évacuation des gravois à la décharge publique ; - Epaisseur du mur : 22 cm ; - Toutes sujétions d'étaieement en sous œuvre avec bastaing, poutrelles et étaiement en nombre suffisant ; - Mise en œuvre d'un béton de type C25/30 XF1 ; - Les ouvrages réalisés auront un coffrage de qualité C3 ; - Compris réglage d'aplomb et réticule de coffrage ; - Mise en œuvre d'armature de type H.A 120 Kg/m3 , avec coupe, ligatures et façonnage ; - Ouverture : 100 x 210 cm ; - Linteau en béton armé de type C25/30 XF1 de 22 x 30 cm ; - Compris empochement et jambage B.A ; - Les ouvrages réalisés auront un coffrage de qualité C3 ; - Compris réglage d'aplomb et réticule du coffrage ; - Mise en œuvre d'armature de type H.A, avec coupe, ligatures et façonnage ; - Compris rebouchage au droit de l'ouverture modifié ; - Dimensionnement à vérifié par l'entreprise ; - Nota : Dimension à définir réellement avec le menuisier ; <p>Y compris toutes sujétions de fournitures et de mise en œuvre.</p> <p><i>Localisation :</i> PRO - Salle chevauchet > DGT</p>		1 ENS		
		ENS	1	€	€
01.2.2.3	<p><u>Rebouchage d'ouverture en agglomérés creux - 10 cm</u> Le présent entrepreneur le rebouchage d'ouverture en agglomérés creux, ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prises d'ancrage dans le mur existant ; - Bouchement d'ouverture réalisé en agglomérés de ciment creux d'épaisseur 10 cm ; - Enduit de finition ciment dressé aux repères finition éparvée, en raccord jusqu'à obtention d'un nu identique à celui du mur existant ; - Liaisonnement avec le mur existant par mise en place de broche scellé dans les joints d'agglomérés tous les 1.00 environ verticalement comme horizontalement ; <p>Y compris toutes sujétions de réalisation.</p> <p><i>Localisation :</i> PRO - DGT (pl associations) PRO - WC</p>		2,00 M2 1,00 M2		
		M2	3,00	€	€
01.2.3	MACONNERIE EXTERIEURES				
01.2.3.1	<p><u>Rampe d'accès en enrobé</u> Le présent lot devra l'aménagement d'une rampe d'accès depuis le trottoir, ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sciage droit d'enrobé existant ; - Terrassement, évacuation et mise en décharge ; - Compactage soigné du fond de forme ; - Un géotextile faisant office de couche anti-contaminante ; - Une couche de réglage et d'assise en gravier semi-concassé porphyrique de carrière 0/20 ou 0/31.5 mm soigneusement compacté ; - Les enrobés seront parfaitement fermés et aucune ségrégation de granulats ne devra apparaitre sauf demande particulière du M.O ; - Compactage soigné des différentes couches et cylindrage / surfacage de la couche de finition en enrobé pour obtention d'une planéité parfaite ; - Les joints de raccord d'enrobés seront limités le plus possible, sciés à l'outil diamant et encollés à l'émulsion de bitume avant mise en œuvre du second tapis ; - Après refroidissement de l'enrobé, le joint de la couche de roulement supérieure sera sablé de façon à évacuer le surplus d'émulsion bitume ; - Les joints des différentes couches seront croisés avec un recouvrement de 4.00 à 3.00 m environ d'un tapis sur l'autre ; - Tous les joints de raccord seront parfaitement rectilignes, et perpendiculaires aux bordures ; 				



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	<p>- Finition : 0/10 - 120 kg/m² ; - Pente de la rampe : 5% ; - Muret et couvertine si nécessaire ; - Enduit sur faces de murets ; - Compris tous raccords et sujétions particulières de mise en œuvre.</p> <p><u>Nota :</u> Les tampons, grilles de regards, bouches à clef diverses, etc... seront mis à niveau avant tirage du tapis de finition. Les mises à niveau après coup, avec découpe et raccord d'enrobés seront proscrites.</p> <p><u>Localisation :</u> PRO - Accès Salle Chevauchet</p>		18,00 M2		
		M2	18,00	€	€
01.2.3.2	<p><u>Création du parvis en façade Sud - Finition - Béton brut lissé</u></p> <p>Le présent entrepreneur devra la création d'un parvis en façade Sud, ce poste comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terrassement, évacuation et mise en décharge ; - Compactage soigné du fond de forme, - Un Géotextile faisant office de couche anti-contaminante ; - Une Couche de réglage et d'assise en gravier semi-concassé porphyrique de carrière 0/20 ou 0/31.5 mm soigneusement compacté ; - Protection des ouvrages adjacents avant coulage du béton , par mise en place d'un gel de protection; - Réalisation de dallage en béton armé d'un treillage soudé ; - Béton dosé à 350kg/m³ ; - Coffrages des rives de dallages ; - Façon de joints de dilatation si nécessaire ; - Finition béton brut lissé ; - Façon de pente pour évacuation des eaux de pluie ; - Réalisation de marche béton d'accès au parvis ; - Muret et couvertines ; - Compris marches d'escalier ; - Enduit sur faces de murets et rampe ; - Réserve pour mise en place d'un tabouret et d'une grille EP ; - Compris tous raccords et sujétions particulières de mise en œuvre. <p><u>Localisation :</u> PRO - Accès en façade Sud</p>		8,10 M2		
		M2	8,10	€	€
01.2.3.3	<p><u>Remplacement de bordures existantes</u></p> <p>Le prix rémunère au mètre linéaire de longueur effective, la fourniture, le transport et la pose de bordure de trottoirs et de caniveaux, conformément aux prescriptions du CCTG et du fascicule correspondant. Pour les éléments béton, classe 100 bars, normes NF.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La découpe soignée de la chaussée existante ; - Les terrassements nécessaires et leur mise en décharge proposée par l'entrepreneur, y compris l'aménagement et l'entretien des accès ; - La fourniture et la mise en œuvre du béton de pose et de calage ; - La confection des joints ; - Toutes sujétions de découpe pour pose dans les petits rayons ; - Les sujétions pour raccordement aux ouvrages d'assainissement ; - La pose en entrée charretière quand nécessaire ; - Type de bordure : Suivant choix architecte ; <p><u>Localisation :</u> PRO - Rampe d'accès en façade Nord (salle chevauchet)</p>		13,30 ML		
		ML	13,30	€	€



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
01.2.3.4	Bande podotactile d'avertissement Fourniture et mise en œuvre d'une bande podotactile pour avertissement de changement de sol ou d'altitude, ce poste comprend : - Fourniture et pose d'une bande podotactile spéciale voirie ; - Bande PVC résistant aux UV ; - Collage avec colle PU bi-composant ; - Coloris Blanc ; - Largeur de bande : 460 mm ; Y compris toutes sujétions de fournitures et de pose. <i>Localisation :</i> <i>PRO - Accès en façade Sud</i>				
			2,30 ML		
		ML	2,30	€	€

PRESCRIPTION DES OUVRAGES

Total H.T. : _____ €
Total T.V.A. (20%) : _____ €
Total T.T.C. : _____ €



RECAPITULATIF
Lot n°01 DEMOLITION - MACONNERIE

RECAPITULATIF DES CHAPITRES

01.1 - GENERALITE

- 01.1.1 - ETENDUE DES TRAVAUX - REGLEMENTATIONS

- 01.1.1.1 - OBJET

- 01.1.1.2 - ETENDUE DES TRAVAUX

- 01.1.1.3 - DOCUMENTS DE REFERENCE

CONTRACTUELS

- 01.1.1.4 - ORDRE DE PRESEANCE

MATERIAUX ET PRODUITS

- 01.1.1.6 - PRESTATION A LA CHARGE DU PRESENT

LOT

- 01.1.1.7 - CONNAISSANCE DES LIEUX

- 01.1.2 - SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS GENERALES

- 01.1.2.1 - ETUDES TECHNIQUES - PLAN D'EXECUTION

- 01.1.2.2 - TOLERANCES DIMENSIONNELLES

- 01.1.2.3 -

NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX ET PRODUITS EN GENERAL

- 01.1.2.4 - RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR

- 01.1.2.5 -

CONTROLE ET RECEPTION DES MATERIAUX SUR CHANTIER

- 01.1.3 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

- 01.1.3.1 - OUVRAGE EN BETON ET BETON ARME

- 01.1.3.2 - MACONNERIES

- 01.1.3.3 - SOLS - DALLAGES - CHAPES

- 01.1.3.4 - OUVRAGES DIVERS DE GROS-OEUVRE

- 01.1.3.5 - FONDATION

01.2 - PRESCRIPTION DES OUVRAGES

- 01.2.1 - DEMOLITION

_____ €HT

- 01.2.2 - MACONNERIE INTERIEURE

_____ €HT

_____ €HT



- 01.2.3 - MACONNERIE EXTERIEURES

_____ € HT

Total du lot 'DEMOLITION - MACONNERIE'

Total H.T. :

_____ €

Total T.V.A. (20%) :

_____ €

Total T.T.C. :

_____ €

Soit en toutes lettres TTC : _____

Fait à _____

le _____

Bon pour accord, signature,

Signature et cachet de l'Entrepreneur